



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le 8 mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle Gilbert Chauveau sous la présidence de Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire.

Date de convocation : 28 février 2022

Date d'affichage : 28 février 2022

| |
|-------------------------------|
| Membres en exercice : 27 |
| Présents : 20 |
| Votants : 23 (3 procurations) |

Présents : MM Aubert, Cosnard, Courné, Denieul Jean-Marie, Denieul Vincent, Emery, Fortin, Goyer-Thierry, Legagneux, Mmes Adam, Adde, Carlier, Gauvrit, Labrette-Ménager, Lecomte, Leconte, Lemercier, Menon, Morin Mortier, Olivier
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : MM Boyer, Brion, Gasnier, Levesque, Mmes Hubert, Richer (excusée), Poirier

Procurations : M. Boyer à M. Goyer-Thierry, M. Brion à M. Aubert, Mme Hubert à M. Denieul

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Gabriella Lecomte est désignée secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2022:

Adoption à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Mme le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Madame le Maire présente aux membres de l'Assemblée Délibérante la répartition des subventions aux associations pour 2022 proposée par la commission Actions Economiques et Communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition et de répartir le montant des subventions selon le tableau annexé à la présente délibération.

| | |
|---|------------------|
| EDUCATION | 1 711,00 |
| Coopérative scolaire écoles publiques (OCCE) | 855,00 |
| ECOLE NOTRE DAME ST JOSEPH | 456,00 |
| ASS. PARENTS ELEVES ECOLE NOTRE-DAME | 100,00 |
| ASS, PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES | 100,00 |
| ASS PARENTS ELEVES SIVOS Coulombiers/Piacé/St Germain | 100,00 |
| UNSS | 100,00 |
| SOCIAL | 1 350,00 |
| Club des 4 saisons- Génération Mouvement | 650,00 |
| CROIX ROUGE | 400,00 |
| SECOURS CATHOLIQUE | 300,00 |
| TOURISME ET ACTION ECONOMIQUE | 2 000,00 |
| UCAF | 150,00 |
| COMICE AGRICOLE du canton(concours agricole) | 1 850,00 |
| CULTUREL | 8 800,00 |
| ALPES MANCELLES DANS L'EUROPE | 600,00 |
| FRESNAY ARTS ET FESTIVITES | 4 350,00 |
| ORCHESTRE D'HARMONIE | 800,00 |
| ASS, MUSIQUE DE ST GERMAIN | 200,00 |
| LA BISE MOI VITE | 200,00 |
| LES AMIS DE L'ORGUE | 150,00 |
| MIMULUS | 2 500,00 |
| LOISIRS - ANIMATIONS | 1 450,00 |
| ANIMATIONS COULOMBIERS | 600,00 |
| COMITE DES FETES DE ST GERMAIN | 600,00 |
| COTEAU DES VIGNES | 200,00 |
| JARDINIER SARTHOIS | 50,00 |
| SPORTS DETENTE | 7 490,00 |
| UNION FRESNOISE | 4 950,00 |
| ALPES MANCELLES ATHLETISME | 500,00 |
| LES MINI BOLIDES | 100,00 |
| UNION CYCLISTE HAUTE SARTHE 72 | 200,00 |
| JUDO CLUB FRESNOIS | 700,00 |
| BASKET | 900,00 |
| LES PECHEURS FRESNOIS | 140,00 |
| AUTRES ASSOCIATIONS | 2 960,00 |
| ASS. Diocesaine Paroisse de Fresnay (église) | 400,00 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 50,00 |
| ASSOCIATION PLACE DU CHATEAU | 50,00 |
| MAIRIE CHAMPFREMONT(Monument Morts) | 60,00 |
| ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE | 50,00 |
| SOUVENIR Français | 50,00 |
| GDON (3 communes) | 500,00 |
| ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES (UNC AFN de Fresnay) | 250,00 |
| ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES (UNC AFN de Coulombiers) | 400,00 |
| ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES (UNC AFN de St Germain) | 400,00 |
| BOULES DE POILS et Cie | 700,00 |
| ECOLE DE PEINTURE ASSE LE BOISNE | 50,00 |
| RESERVE | 1 000,00 |
| TOTAL | 26 761,00 |

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Vu la délibération n°202202001 du 1^{er} février 2022 approuvant le compte administratif de 2021 du budget annexe de l'assainissement,
Vu la délibération n°202202002 du 1^{er} février 2022 affectant les résultats de 2021 du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2022,

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022 dont la section d'investissement sera votée au niveau du chapitre.

Le budget de l'exercice 2022 est équilibré de la façon suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits de fonctionnement votés | 112 725,00€ | 67 800,26 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (c/002) | 0,00 € | 44 924,74 € |
| Total section de fonctionnement | 112 725,00 € | 112 725,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits d'investissement votés | 107 073,00 € | 106 875,46 € |
| Restes à réaliser 2021 | 8 796,00 € | 0,00 € |
| Résultat d'investissement reporté | 0,00 € | 8 993,54 € |
| Total section d'investissement | 115 869,00 € | 115 869,00 € |

| | | |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL DU BUDGET | 228 594,00 € | 228 594,00 € |
|------------------------|---------------------|---------------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022 équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Fonctionnement :

Budget équilibré à hauteur de 112 725 €.

Les charges à caractère général (chap 011) sont en réduction de 14% par rapport à 2021, malgré une augmentation des charges électriques liées aux postes de relèvement, en raison notamment des ajustements des dépenses prévisionnelles liées à l'entretien des postes et réseaux.

Les recettes prévisionnelles, hors excédent reporté, se situent à un niveau sensiblement équivalent à 2021. Le budget prévoit le raccordement de 4 riverains.

La redevance d'assainissement est prévue à hauteur de 32 800 €.

Investissement :

Budget équilibré à hauteur de 115 869 €.

Outre le remboursement du capital des emprunts (27000€), les dépenses concernent notamment:

- *La création d'un réseau impasse de la Vigne pour 19 000 € (ce réseau permettra de raccorder un riverain mais également les futures habitations après acquisition du terrain par la commune)*
- *La création d'un réseau rue du Saosnois pour 16010 € (travaux remboursés par le propriétaire du terrain)*
- *Sécurisation des postes de refoulement (trappes d'ouverture pour 10 000 €)*
- *La sécurisation du poste de la rue de la Mairie à Coulombiers se fera par une clôture et portail.*

Un mur est prévu au budget pour retenir la terre du poste situé en contrebas du terrain et pour sécuriser le site.

Mme Menon estime qu'il n'y a pas besoin de mur et que la terre peut être retenue par une bâche et des plantations.

Les recettes d'investissement concernent principalement :

- La récupération de la TVA sur les travaux pour 5000 €
- La participation des propriétaires aux extensions de réseau (15000€)
- La reprise de l'excédent de 2021 pour 8 993,54 €

BUDGET GENERAL 2022

Vu la délibération n°202202003 du 1^{er} février 2022 approuvant le compte administratif de 2021,

Vu la délibération n°202202004 du 1^{er} février 2022 affectant les résultats de 2021 sur l'exercice 2022,

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget général pour l'exercice 2022 dont la section d'investissement sera votée au niveau du chapitre.

Le budget de l'exercice 2022 est équilibré de la façon suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits de fonctionnement votés | 2 977 085,00 € | 2 423 071,39 € |
| Restes à réaliser 2021 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (c/002) | 0,00 € | 554 013,61 € |
| Total section de fonctionnement | 2 977 085,00 € | 2 977 085,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| Crédits d'investissement votés | 1 582 828,98 € | 1 827 35805 € |
| Restes à réaliser 2021 | 411 218,51 € | 569 701,95 € |
| Résultat d'investissement reporté | 403 012,51€ | 0,00 € |
| Total section d'investissement | 2 397 060,00 € | 2 397 060,00€ |

| | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL DU BUDGET | 5 374 145,00 € | 5 374 145,00 € |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Présentation budget 2022 :

Le budget total s'élève à 5.37 M€ (BP2017 : 4.05 M€, BP2018 : 4.38 M€, BP2019 : 5.42 M€,

BP2020 :6.23 M€, BP2021 : 6.11 M€) et prévoit plus de 1.3 M€ d'investissements.

Le budget 2022 de la commune nouvelle de Fresnay sur Sarthe s'élève à 5,37 M€ dont 1,34 M€ de dépenses d'équipements (études, acquisitions, travaux).

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, la situation financière de la commune est saine et doit toutefois faire l'objet d'une **vigilance** concernant l'autofinancement notamment:

- **taux d'épargne brute (autofinancement)** inférieur à la moyenne départementale en 2021 (11,5% contre 20%):

-**l'annuité de la dette** (65€ par habitant contre 91€ par habitant en moyenne départementale)

-**la capacité de désendettement** (de 2,45 en 2021 à 7,59 années en 2021 en raison des emprunts contractés)

-**l'encours total de la dette** (87% des recettes réelles de fonctionnement)(rappel seuil d'alerte 120%)

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 977 085 € dont 425 394 € d'épargne brute (soit un taux d'épargne brute prévisionnelle de 14%).

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 397 060 € dont 610 000 € de remboursement du capital des emprunts et un emprunt en recette nécessaire à l'équilibre de 691 185 €.

Tendance budgétaire :

●Une **augmentation** des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de **5%** par rapport aux prévisions de 2021 en raison notamment de l'augmentation des dépenses contraintes telles que les dépenses de personnel (+4,75%), essentiellement due aux avancements d'échelons et reclassement, et certaines charges à caractère général (+10%) : charges énergétiques (+35%), contrats de maintenance...

Les dépenses de fonctionnement sont aussi la résultante de choix politiques décidés par le conseil municipal: politique d'attraction de la commune (mapping, camping), valorisation du patrimoine (chargée de mission, aides à la restauration), aides aux particuliers et commerçants

●Une prévision des recettes **prudente et sincère**

Augmentation des recettes de fonctionnement de 1% par rapport aux prévisions de 2021

Maintien des recettes fiscales au niveau des réalisations de 2021 avec des produits de gestion courante et des dotations de l'Etat évaluées avec précaution.

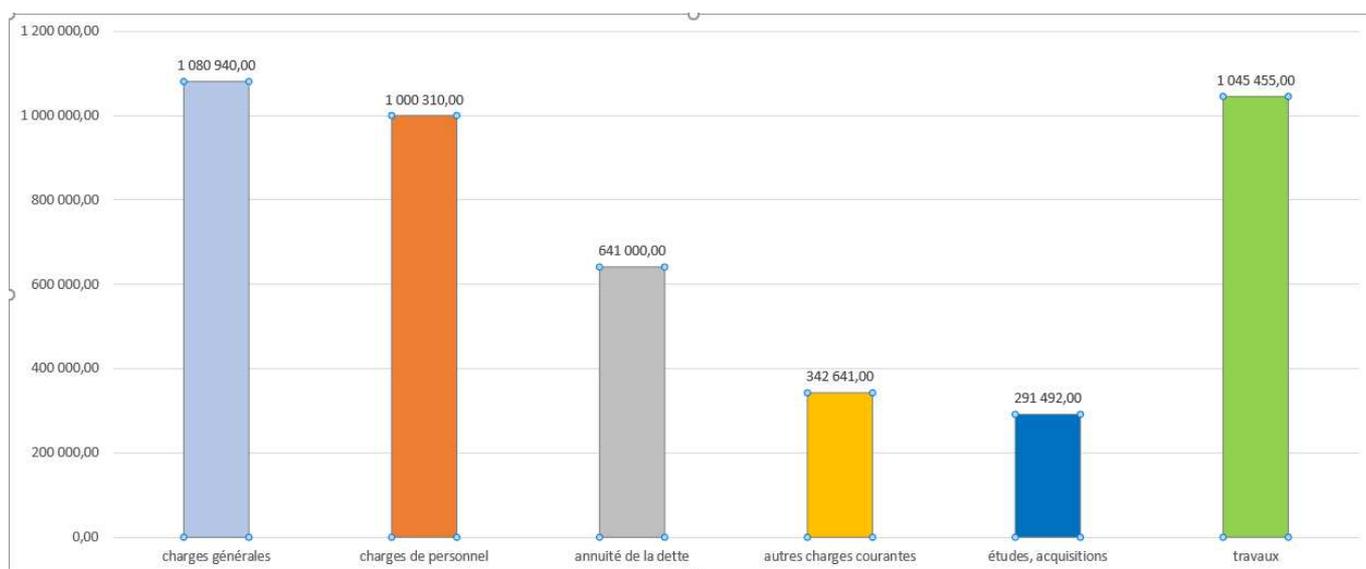
●Une **volonté** d'investir

Les dépenses d'investissement prévues pour 2022 diminuent par rapport aux prévisions de 2021. Néanmoins, pour 2022, les **dépenses d'équipement** (études, acquisitions et travaux) représentent 444€ par habitant (> à la moyenne de la strate, 368€/hab)

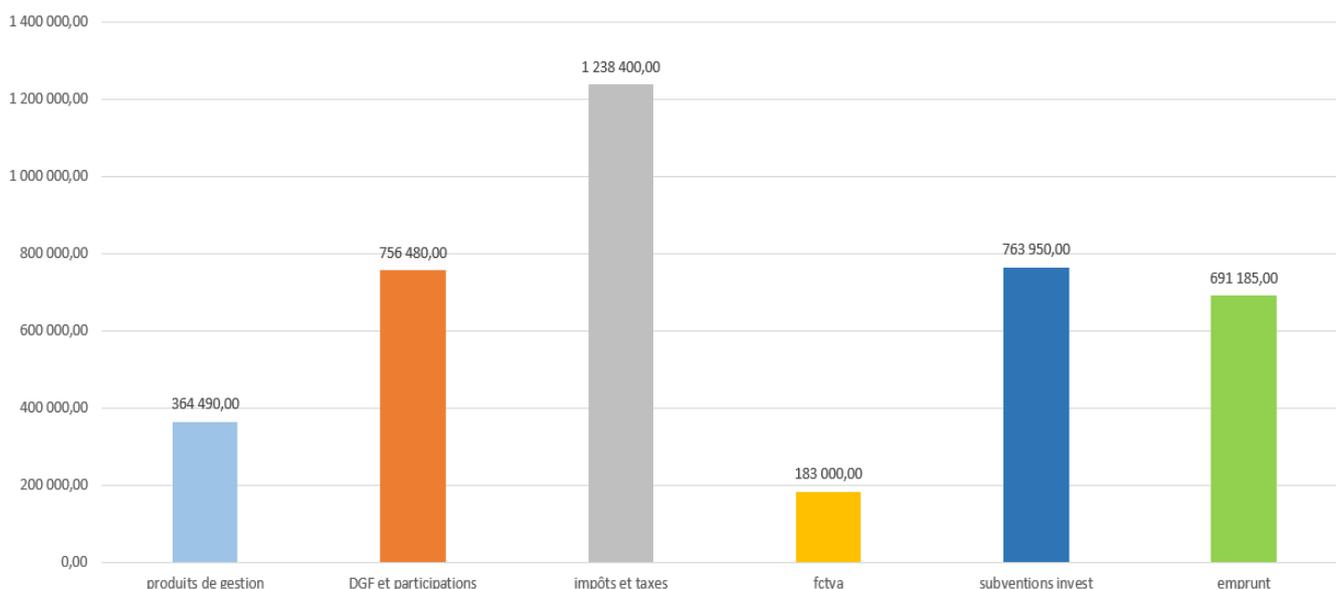
● **Impact** du remboursement du **prêt-relai** débloqué en 2021 (remboursement de 450 000 € en 2022)

| | BP2021 | BP 2022 | Evolutions |
|--|--------------------|--------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement (hors virement) | 2 431 980 € | 2 551 691 € | + 5% |
| Dépenses d'investissement | 3 178 873 € | 2 397 060 € | - 25% |
| DEPENSES TOTALES | 5 610 853 € | 4 948 751 € | -12% |
| Recettes de fonctionnement | 2 935 550 € | 2 977 085 € | 1% |
| Recettes d'investissement (hors virement) | 2 675 303 € | 1 971 666 € | -26% |
| RECETTES TOTALES | 5 610 853 € | 4 948 751 € | -12% |

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?



Section de fonctionnement

Dépenses :

Les prévisions des dépenses réelles (hors opérations d'ordre et virement à l'investissement) d'un montant de 2 551 691 pour l'année 2022 sont en hausse de 5% par rapport aux prévisions de 2021, soit + 119 711 €.

Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des dépenses contraintes telles que les dépenses de personnel (+4,75%), essentiellement due aux avancements d'échelons et reclassement, et certaines charges à caractère général (+10%) : charges énergétiques (+35%), contrats de maintenance...

Les dépenses de fonctionnement sont aussi la résultante de choix politiques décidés par le conseil municipal: politique d'attraction de la commune (mapping, camping), valorisation du patrimoine (chargée de mission, aides à la restauration), aides aux particuliers et commerçants, subventions aux associations...

Les charges à caractère général représentent 44% des prévisions budgétaires réelles (41% en 2021), 41% pour les charges de personnel 39% en 2021), 14% pour les autres charges de gestion courante et 1,25% pour les charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Le virement à l'investissement (capacité d'autofinancement brute prévisionnelle) est de 425 394 € contre 503 570 € en 2021, soit un taux d'épargne brut prévisionnelle de 14%

Recettes :

Les prévisions budgétaires réelles pour 2022 sont à un niveau stable par rapport à 2021 (hors report de l'excédent et opérations d'ordre). Cette stabilité s'explique par la volonté de prévoir les recettes de façon prudente.

Le produit des impôts et taxes représente 52% des recettes réelles prévues contre 32% pour les dotations et participations. Ainsi, environ 84% des recettes réelles proviennent de recettes non réellement décidées par la commune.

Section d'investissement

Dépenses :

Le déficit reporté (403 012,51€) représente 17% des dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital de la dette (610 000€) représente 25% du total. Est prévu en 2022 le remboursement d'une partie du prêt relai.

Les opérations d'équipement, études/acquisitions/travaux, s'élèvent à 1,34 M€, soit 56% du total des dépenses d'investissement.

Recettes :

Les subventions d'investissement liées aux opérations projetées s'élèvent à 763 952 € (32% du total des recettes).

L'autofinancement provenant de la section de fonctionnement est de 425 394 € (18% des recettes).

L'équilibre budgétaire est réalisé par l'inscription d'un emprunt de 691 185 €.

MISE EN SECURITE REMPARTS DU CHATEAU

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en sécurité les remparts du château suite à éboulements rocheux.

Les remparts étant situés dans un site inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions et propose que soient sollicitées de l'Etat, de la Région et du Département des subventions aux taux les plus élevés possibles.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve le projet technique de l'opération qui prévoit une dépense prévisionnelle de 6 271,04 € HT,
- Autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès de de l'Etat, de la Région et du Département aux taux les plus élevés possibles
- Adopte le plan de financement joint en annexe qui prévoit un autofinancement communal de 1 254,21 €.

Plan de financement :

Dépenses :

Travaux de confortation : 4 377,50 € HT

Honoraires : 1 893,54 € HT

Total : 6 271,04 €

Recettes :

Subvention DRAC (Etat- 30%) : 1 881,31 €

Subvention Région (25%) : 1 567,76 €

Subvention Département (25%) : 1 567,76 €

Autofinancement (20%) : 1 254,21 €

CONTROLE DE BON RACCORDEMENT AU RESEAU EAUX USEES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2224-8 qui, au titre de la compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement collectif, prévoit la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites »,

Vu l'article L1331-1 du code de la santé publique qui impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en œuvre du réseau,

Vu l'article L1331-4 du code de la santé publique qui prévoit que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires, doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L1331-1 du code de la santé publique et doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires,

Considérant que l'assainissement collectif des communes déléguées de Coulombiers et Saint Germain sur Sarthe est géré en régie directe par la commune nouvelle de Fresnay sur Sarthe,

Considérant que les communes déléguées sont régulièrement sollicitées par les notaires, dans le cadre des diagnostics en cas de vente immobilière, et notamment des diagnostics en matière d'assainissement collectif,

Considérant que, pour un bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, il est nécessaire de contrôler la conformité des branchements privés au réseau d'eaux usées lors des mutations immobilières permettant ainsi de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et donc de sécuiser la vente pour l'acquéreur,

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais des contrôles de conformité des branchements,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de rendre obligatoire, sur les communes déléguées de Coulombiers et de Saint Germain sur Sarthe, le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement,
- DECIDE de fixer à 5 ans la durée de validité du premier contrôle de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif effectué sur les constructions neuves et existantes,
- PRECISE que ce contrôle de bon raccordement au réseau sera opéré par les sociétés spécialisées telles que Véolia ou la SAUR,
- PRECISE que la prestation sera facturée par la société au propriétaire qui vend son bien,

VENTE TERRES AGRICOLES « FREMUSSON »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles ZH10, ZH44 et ZH47p d'une contenance de 33 hectares 86 ares et 62 centiares sur la commune de Montreuil le Chétif.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le bail rural conclu entre la commune et l'exploitant est devenu caduc en raison du décès de ce dernier et de l'absence d'héritier pouvant reprendre le bail rural.

Madame le Maire propose que la commune cède les parcelles susvisées et que la SAFER soit mandatée pour rechercher un acquéreur au profit de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Donne un accord de principe à la mise en vente des parcelles ZH10, ZH44 et ZH47p
 - Donne un accord de principe à la désignation de la SAFER comme interlocutrice privilégiée de la commune chargée de la vente, sous réserve des conditions financières qui seront proposées, notamment celles liées à l'évaluation du prix de vente par la SAFER.
-

ACQUISITION PARTIELLE PARCELLE AD 139

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande présentée par M. et Mme DELANDE de céder à la commune une partie de la parcelle AD 139 leur appartenant, située rue des Eglantiers.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que cette partie de parcelle d'une contenance de 37 m² environ se situe dans le prolongement du trottoir existant, qu'elle fait déjà l'objet d'un aménagement (voirie permettant le stationnement de véhicules).

M. et Mme DELANDE propose donc de régulariser cette situation en cédant à la commune cette partie de parcelle à l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Donne un accord de principe à l'acquisition pour 37 m² environ d'une partie de la parcelle AD 139 à l'euro symbolique
 - Décide que l'acte sera effectué en la forma administrative
 - Décide que les frais de bornage nécessaires seront partagés de moitié entre la commune et le vendeur
 - Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette acquisition
-

AIDE INSTALLATION ACTIVITE COMMERCIALE : LE RUCHER DU MOULIN

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'installation d'une activité commerciale menée par M. Pascal Foucher (rue Bailleul -72130 Fresnay sur Sarthe), activité de miel et produits du terroir (enseigne « le Rucher du Moulin »).

Dans le cadre de la politique communale de redynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire communal, Mme le Maire propose que la commune verse à M. Foucher une aide à l'installation de 1500 € assortie des conditions suivantes :

- M. Foucher s'engage à exercer son activité commerciale sur la commune pour 36 mois minimum,
- M. Foucher s'engage à rembourser à la commune l'aide versée si elle cesse son activité avant la durée de 36 mois, étant entendu que ce remboursement sera calculé au prorata du nombre de mois restant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette proposition,
 - Autorise Mme le Maire à mandater au profit de M. Foucher une subvention 1500 € pour une aide à l'installation de son activité commerciale.
-

AIDE INSTALLATION JEUNE AGRICULTEUR: MME LAURA BRISSARD

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la politique communale de redynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire communal, la commune attribue une subvention de 1500 euros à l'installation d'un commerce.

Madame le Maire propose que cette aide de 1500 € soit étendue aux exploitants agricoles de 30 ans au plus qui s'installent ou qui reprennent une exploitation agricole sur le territoire de la commune nouvelle.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'installation d'une exploitation agricole par Mme Laura BRISSARD sur la commune déléguée de Coulombirs et propose à ce titre que lui soit attribuée une subvention de 1500 € assortie des conditions suivantes :

- Mme Laura BRISSARD s'engage à exercer son activité agricole sur la commune pour 36 mois minimum
- Mme Laura BRISSARD s'engage à rembourser à la commune l'aide versée s'il cesse son activité avant la durée de 36 mois, étant entendu que ce remboursement sera calculé au prorata du nombre de mois restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention aux exploitants agricoles de 30 ans au plus qui s'installent ou qui reprennent une exploitation agricole sur le territoire de la commune nouvelle,
 - Décide d'attribuer une subvention de 1500 € à Mme Laura BRISSARD assortie des conditions susvisées
 - Autorise Mme le Maire à mandater cette somme au profit de Mme Laura BRISSARD
-

AIDE AU PEUPLE UKRAINIEN

Madame le Maire rappelle le conflit armé qui se déroule en Ukraine et le partenariat entre l'association des Maires de France et la Fédération de la Protection Civile.

Ce partenariat permet aux communes sarthoises d'effectuer des dons pour venir en aide au peuple ukrainien et ouvre un soutien logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place afin d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées et vers l'Ukraine.

Madame le Maire propose à ce titre que la commune effectue un don financier de 1000 euros au profit de la Fédération Nationale de la Protection Civile permettant ainsi d'apporter une aide au peuple ukrainien

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Madame le Maire à mandater la somme de 1000 € au profit de la Fédération Nationale de la Protection Civile.

INFORMATIONS DIVERSES

Remboursement Mme Jacquet

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'acquisition de matériel pour la médiathèque municipale (barrière de protection pour escalier, valise de transport de livres) a été prise en charge par Mme Noémie JACQUET, agent du patrimoine, sur ses deniers personnels pour un montant total de 140 €.

Madame le Maire précise que les commerces ne permettaient pas de payer par mandat administratif et propose que la somme de 140 € soit remboursée à Mme JACQUET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Madame le Maire à mandater la somme de 140€ au profit de Mme Noémie JACQUET.

Remboursement Mme Richer

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les frais d'aménagement intérieur des chalets du camping municipal (rideaux, matériel) ont été pris en charge par Mme Françoise RICHER, adjointe au maire, sur ses deniers personnels pour un montant de 249,54 €.

Mme le Maire précise que les commerces ne permettaient pas de payer par mandat administratif et propose que la somme de 249,54 € soit remboursée à Mme Richer.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Mme le Maire à mandater la somme de 249,54 € au profit de Mme Françoise Richer.

Location salle des Tisserands : centre social Escale

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande du Centre social ESCALE de d'occuper une partie de la salle des Tisserands afin de mettre en œuvre des ateliers du Relai Petite Enfance (RPE).

Madame le Maire propose que soit conclue avec le centre social ESCALE une convention d'occupation précaire et révocable d'une durée de 12 mois, pour un loyer annuel de 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition de location,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Bilan d'activité 2021 médiathèque

Mme le Maire présente le rapport d'activité de la médiathèque pour l'année 2021, rapport élaboré par Noémie Jacquet, agent du patrimoine responsable de la médiathèque.

- déficit d'exploitation: 57 630 € (74% des dépenses sont des dépenses de personnel = 1,4 ETP, 2 agents à 50h/sem)
 - ouverture au public: 17h30 / sem (moy nationale pour communes 2000 à 5000 hab: 15h)
 - 4797 visiteurs individuels (5277 avec les scolaires) moy nationale: 5400 visiteurs
 - 191 jours d'ouverture soit moyenne de 25 pers/ jour d'ouverture (fréquentation surtout le samedi et mercredi)
 - 768 adhérents, 592 usagers actifs (au moins 1 prêt par an); moy nationale: 508
- 59% ont moins de 14 ans, 2% entre 15 et 25 ans, 26% entre 26 et 64 ans

●provenance des adhérents:

Fresnay: 252 / Coulombiers: 40 / St Germain: 35, soit 327 adhérents (43% du total)

Le bilan d'activité sera envoyé à chaque conseiller pour information.

Le conseil municipal félicite Mme Jacquet pour la qualité du travail effectué.

Gare de la Hutte :

Mme le Maire fait part des statistiques concernant l'arrêt à la gare.

| Étiquettes de lignes | Somme de Montées | Somme de Descentes |
|----------------------|------------------|--------------------|
| Lundi | 39 | 35 |
| Mardi | 38 | 38 |
| Mercredi | 26 | 20 |
| Jeudi | 38 | 38 |
| Vendredi | 39 | 39 |
| Samedi | 4 | 14 |
| Dimanche | 16 | 4 |
| Total général | 200 | 188 |

Les travaux d'aménagement du parking vont débuter le 4 avril prochain pour une durée estimée à 2 mois.

L'acquisition du bâtiment de la gare a été acté dernièrement. Un groupe de travail sera constitué afin d'évoquer le devenir du bâtiment et son utilisation.

Bilan cartes d'identité/passeports

Mme le Maire présente le bilan de l'activité du service pour 2021 :

- 1572 cartes nationales d'identié (CNI) ont été délivrés dont 1128 pour les habitants de la CCHSAM (72%) et 444 hors CCHSAM (28%).

- 672 passeports dont 286 pour les habitants de la CCHSAM (43%) et 386 hors CCHAM (57%)

- 280 rendez-vous n'ont pas été honorés

Ainsi, 2244 CNI et passeports ont été délivrés en 2021,soit une moyenne de 187 par mois.

Pour janvier et février 2022, la moyenne est de 260 CNI et passeports par mois.

Les délais de rendez-vous s'allongent. Ainsi, au 8 mars, les prochains rendez-vous possibles sont à compter du 28 juin. Un agent municipal est pourtant affecté à ce poste 32 heures par semaine. A ce titre, les conseillers louent le travail effectué par l'agent.

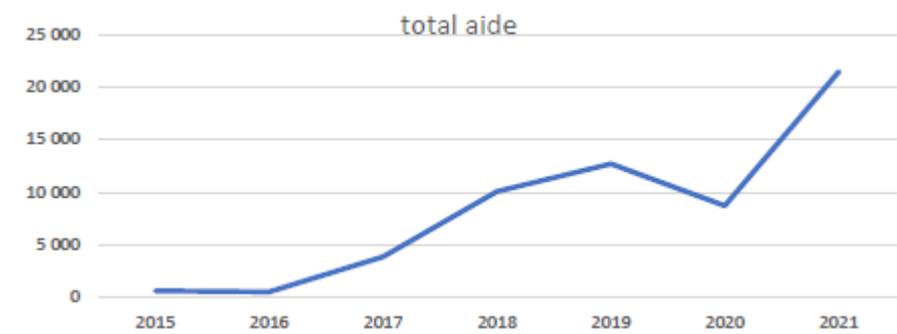
Toutes les communes disposant d'un dispositif de recueil ont des délais de rendez-vous aussi longs.

Bilan des aides

Mme le Maire présente le bilan des aides accordées par la commune.

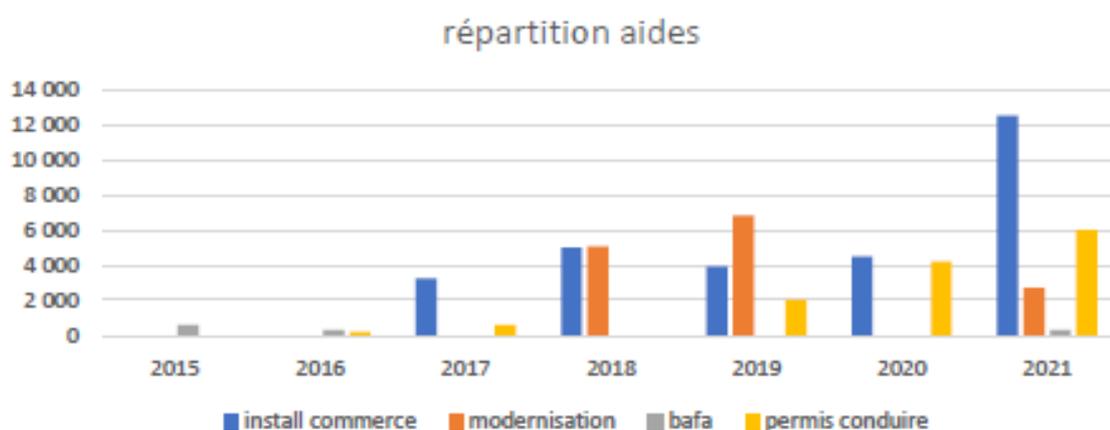
Ainsi, depuis 2015, 57 915 € ont été redistribuées :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|------------|------|------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
| total aide | 600 | 500 | 3 850 | 10 065 | 12 700 | 8 700 | 21 500 | 57 915 |



Les aides mises en place concernent l'installation et la modernisation des commerces, les aides au BAFA et aux permis de conduire.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total | |
|------------------|------|------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|------|
| install commerce | 0 | 0 | 3 250 | 5 000 | 3 900 | 4 500 | 12 500 | 29 150 | 50% |
| modernisation | 0 | 0 | 0 | 5 065 | 6 800 | 0 | 2 700 | 14 565 | 25% |
| bafa | 600 | 300 | 0 | 0 | 0 | 0 | 300 | 1 200 | 2% |
| permis conduire | 0 | 200 | 600 | 0 | 2 000 | 4 200 | 6 000 | 13 000 | 22% |
| total | 600 | 500 | 3 850 | 10 065 | 12 700 | 8 700 | 21 500 | 57 915 | 100% |



En 2021, 10 commerçants ont été aidés pour leur installation (12 500€), 3 commerçants l'ont été pour la modernisation de leur commerce (2700 €). Les aides aux permis de conduire ont bénéficié à 30 jeunes du territoire pour un montant total de 6000 € en 2021.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nb install commerces | 0 | 0 | 3 | 4 | 4 | 3 | 10 |
| Nb modernisation | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 | 0 | 3 |
| Nb jeunes permis | 0 | 1 | 3 | 0 | 10 | 21 | 30 |

Concernant les permis de conduire, depuis la création de la commune nouvelle, 36 jeunes ont été sur Fresnay sur Sarthe, 17 sur Saint Germain sur Sarthe et 12 sur Coulombiers.

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance,

Mme Gabriella Lecomte

Signature du procès-verbal de séance :

| | SIGNATURE |
|---------------------------|------------------------|
| ADAM MARIE-CHRISTINE | |
| ADDE MORGANE | |
| AUBERT JOËL | |
| BOYER ERIC | |
| BRION CYRIL | |
| CARLIER CLAUDINE | |
| COSNARD JEROME | |
| COURNE ALAIN | |
| DENIEUL JEAN-MARIE | |
| DENIEUL VINCENT | |
| EMERY BENOIT | |
| FORTIN MICHEL | |
| GASNIER LAURENT | |
| GAUVRIT CHRISTELLE | |
| GOYER-THIERRY FABRICE | |
| HUBERT CATHERINE | |
| LABRETTE-MENAGER FABIENNE | |
| LECOMTE GABRIELLA | |
| LECONTE ODILE | |
| LEGAGNEUX DOMINIQUE | |
| LEMERCIER MILENE | |
| LEVESQUE PATRICK | ABSENT |
| MENON CLAUDINE | |
| MORIN MORTIER BEATRICE | |
| OLIVIER SANDRINE | |
| POIRIER BEATRICE | ABSENTE |
| RICHER FRANCOISE | ABSENTE EXCUSEE |